

secrétaire adjoint Christophe Payen

### 1) **NRP 03**

Les différents objectifs du NRP sont les suivants :

- Ne pas toucher au cadastre ni au contrôle fiscal, ni à la gestion de l'État
- transfert recouvrement de l'impôt vers les SIP
- envisager les restructurations de SIP et de SIE
- envisager la création ou le développement d'une trésorerie hospitalière départementale ou régionale. Pour la DG il faut si possible se caler au Groupement Hospitalier Territorial ou alors une prise de compétence territoriale. Pour l'Allier, le choix a été fait de prendre une compétence départementale. Le GHT étant basé à Clermont, nous pouvons légitimement craindre une future fusion de notre trésorerie hospitalière avec la trésorerie hospitalière de Clermont... Cela s'appelle rechercher la proximité...
- Gestion Publique : il est prévu un changement total de structures, de missions et des entités. Les trésoreries vont totalement disparaître pour laisser place à quelques Services de gestion comptable. La direction affirme que la fonction de comptable est préservée... Nous pouvons craindre que les comptables vont être maintenus en poste le temps d'absorber toutes les opérations comptables de fusions de services puis seront remplacés par un directeur de cabinet de l'EPCI qui s'accompagnera du détachement d'office des agents de la DDFiP... La mission de conseil aux décideurs locaux est « renforcée » car confiée à des cadres supérieurs... Il y en aura 1 par EPCI. Attention, le conseiller ne sera pas un adjoint du comptable... Il partagera son activité entre la Direction et l'EPCI. Pour FO, les comptables publics remplissent parfaitement cette mission si on leur donne les moyens humains de gérer leur trésorerie comme il faut. De plus, le conseiller va conseiller les collectivités sans prendre l'attache du comptable responsable... Cela va forcément poser des problèmes ! Pour FO, la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable a une signification et c'est pour cela qu'il doit être le seul à gérer et conseiller les collectivités ! De plus, lorsque l'ordonnateur gérera lui-même le paiement de ses factures, ce sera la porte ouverte à toutes les dérives et nous ne pouvons pas cautionner cela. Pour rappel le statut de la fonction publique d'État a été créé afin d'assurer l'indépendance des agents vis à vis des politiques et pouvoir exercer un contrôle neutre de leurs dépenses...

Pour l'Allier : la direction a essayé de s'adapter autant que possible à la configuration du département en 3 aires urbaines.

La situation initiale était la suivante : 3 SIP, 3 SIE, 4 SPF, 3 trésoreries spécialisées à Moulins, Vichy et Montluçon. La Paierie et le PRS ne sont pas touchés pour le moment. Cependant, avec la

future mise en place de l'agence unique de recouvrement qui sera certainement l'URSSAF, il y a fort à parier que les PRS disparaîtront. En ce qui concerne la paierie, l'échelon départemental est toujours menacé par les réformes territoriales... Lorsque les départements auront disparu la paierie départementale n'existera plus...

L'objectif premier est de regrouper les SIE et les SPF du département.

Ainsi il y aura un SIE départemental à Vichy et un SPFE départemental à Yzeure

La Trésorerie hospitalière de Montluçon devient départementale avec une antenne « pérenne » à Bellerive car déjà pré-spécialisée sur Ehpad.

Il y a eu des modifications par rapport au projet initial de la direction : suite à des demandes d'élus pour développer des accueils à St Germain, St Yorre, Cosne, Bien Assis.

Il y aura une mise à disposition partielle d'une agente de la DGFIP dans la MFS de Montmarault mais cela reste exceptionnel. Il assure la représentation des missions de la DGFIP et l'accueil des autres opérateurs présents dans les MFS pour 24h et le reste du temps en travail à distance sur son poste de rattachement du SGC Montluçon.

En ce qui concerne le secteur hospitalier il y a eu une autre évolution : il y aura une antenne à Cérilly pour le CHS d'Ainay le Chateau.

La direction du CH de Moulins n'a pas montré d'opposition au transfert de sa gestion sur Montluçon.

Pour le CH de Vichy, la direction a demandé le maintien d'une partie des opérations à proximité. Donc le SGC de Bellerive tiendra une partie des opérations de la gestion du CH au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les communes gérées par la trésorerie de Bellerive sont maintenues à Bellerive jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **opérations 2021 :**

Le gouvernement a décidé de maintenir les restructurations malgré la pandémie mais il a allongé du délai jusqu'à 2023 (1<sup>er</sup> janvier...)

Il y a eu une diffusion du calendrier prévisionnel de restructurations début octobre

### **1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

<u>Métiers</u>	<u>Opération</u>
FISCAL	Transfert du recouvrement des trésoreries de Cérilly, de Commentry et de Montmarault
FISCAL	Transfert du recouvrement des trésoreries de Bourbon-L'Archambault, de Dompierre et du Montet
FISCAL	Transfert du recouvrement des trésoreries de Lapalisse et de Saint-Pourçain-sur-Sioule
SPL	Transfert de l'activité collectivités locales T. Varennes-sur-Allier

- SPL                    Transfert de l'activité médico-social T. Varennes-sur-Allier (2 EHPAD)
- SPL                    Transfert de l'activité collectivités locales T. Montmarault
- SPL                    Transfert de l'activité médico-social T. Montmarault (1 EHPAD)

**1<sup>er</sup> septembre 2021**

- SPL                    Transfert de l'activité collectivités locales T. Le Montet
- SPL                    Transfert de l'activité EPS (CH Coeur de Bourbonnais) T. Le Montet
- SPL                    Transfert de l'activité médico-social (1 EHPAD) T. Le Montet
- SPL                    Transfert de l'activité collectivités locales T. Dompierre
- FISCAL                Fusion des SPF de Cusset 1 et 2 et de Montluçon

Le transfert de la gestion du CH de Moulins ne pourra s'effectuer que lorsque la dématérialisation totale des flux sera effective. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

En ce qui concerne l'antenne de Commentry, celle ci n'est pas certaine car une réflexion est en cours avec les collectivités locales.

**La Direction a précisé qu'une antenne devrait obligatoirement comporter moins d'agents que le poste comptable en place actuellement.**

Les antennes du spf : il y aura le maintien d'une antenne à Cusset. Sur le site de Montluçon, le travail à distance envisagé avec le siège de Moulins... C'est un accompagnement de la Gestion des Ressources Humaines. Le SPF disparaît donc totalement au 1<sup>er</sup> septembre 2020...

Les antennes des SIE : la direction hésite entre le travail à distance ou des antennes non pérennes...

Mise en place des CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux) s'effectuera selon les candidatures reçues... La direction fait la proposition aux trésoriers de rejoindre la mission. Il y aura 1 CDL par EPCI normalement,  
Selon la Direction, les EPCI d'Huriel et du Val de Cher risquent de fusionner car elles sont de petites tailles donc il y aura 1 seul CDL pour les 2.

Une démonstration de plus qu'il faut toujours plus tout regrouper... Comment ne pas voir que le NRP départemental n'est qu'une étape et qu'il suivra une NRP régionale...

Le CDL sera au moins au grade d'inspecteur divisionnaire. Cela pourrait être un inspecteur dans les petits EPCI...

1 staff aux CDL sera organisé par la DDFiP pour coordonner tout cela.

Les nominations seront faites au fil de l'eau en coordination avec les restructurations prévues.

L'ensemble du NRP est coordonné par le Préfet... Une autre preuve que nous sommes passés sous sa tutelle...

Le réseau des buralistes effectuant les encaissements pour la DDFiP est d'actuellement 51 buralistes agréés.

Les dégageant des régisseurs : le marché national a été conclu avec la banque postale qui compte moins de 30 établissements

FO DGFIP a demandé que les affectations officielles des agents subissant les restructurations arrivent rapidement car il reste à peine plus d'un mois...

Pour FO, le directeur va rester dans l'histoire de la DGFIP comme étant le fossoyeur de la DGFIP03 De plus la DGFIP est la championne du dialogue social avec une 1ère réunion officielle pour annoncer les fermetures qui se tient le 18 novembre pour une fermeture effective au 1<sup>er</sup> janvier

La suppression de la consultation des CHS en ce qui concerne les restructurations démontre que le bien être des agents ne préoccupe plus la DG...

Nous avons aussi interrogé le directeur pour savoir comment sera tenue la comptabilité des SGC avec les antennes ? Il va falloir centraliser la comptabilité passée dans plusieurs sites et cela ne va pas être simple de vérifier la comptabilité...

Pour FO le NRP 03 est un préalable au futur NRP régional avec transfert sur Clermont puis sur Lyon...

La DGFIP a profité de la crise sanitaire pour mettre en place un laboratoire géant pour les restructurations futures.

Pour se justifier, la direction a invoqué un contexte chronologique spécifique depuis l'été. Il est délicat d'assurer la communication sur les fermetures car la validation de la DG a été tardive et est tombée durant la période de réserve électorale.

Il y aura plus d'échanges pour les futures restructurations... à voir

FO a demandé l'information des collègues subissant les restructurations ainsi que ceux accueillant ces derniers afin de dissiper toutes les incertitudes. La direction a indiqué que les desideratas des collègues ne leur sont parvenus que tardivement et cela a donc provoqué un blocage

La réponse de la direction concernant la centralisation des opérations comptables : en 2022 il devrait y avoir une évolution importante de la comptabilité avec l'arrivée de nouvelles applications comptables.

FO a aussi demandé s'il était prévu un redimensionnement des accueils dans les sgc ?

C'est à l'étude. La situation actuelle pousse les usagers à évoluer dans leur manière de contacter nos services. Avec la centralisation des accueils spécialisés sur 3 sites, il est fort probable que le nombre d'usagers se rendant à l'accueil sera encore plus important qu'actuellement et il faudra mettre le personnel nécessaire afin de soulager les collègues en charge de cet accueil !

Les SIP seront les prochaines victimes du NRP après le 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Vote** : mise en œuvre des 5 opérations de restructurations en 2021 :

unanime CONTRE

2) Problème de l'accueil à Montluçon : les collègues reçoivent actuellement plus de 100 personnes chaque matin... Il n'y a plus de crédits vacataires pour filtrer les personnes dans la file d'attente. Réponse de la Direction : il faut se débrouiller comme sur les autres sites... sans commentaire !